

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1271

présenté par  
M. Jean-Claude Bouchet

**ARTICLE 50**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ainsi que les conditions dans lesquelles l'État transmet avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année aux collectivités concernées les données en sa possession permettant de mesurer l'artificialisation des sols. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Etat transmet les données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols aux collectivités responsables de la rédaction du rapport annuel sur l'artificialisation des sols